



AUGMENTATION DES INAPTITUDES : LA FGAAC-CFDT DÉFEND LES CONDUCTEURS

Paris, le 19 février 2021

UNE HAUSSE DES APTITUDES TEMPORAIRES OU DES INAPTITUDES À LA CONDUITE

La FGAAC-CFDT a recensé une augmentation importante du nombre d'aptitudes temporaires ou d'inaptitudes en lien avec certaines affections telles que le syndrome d'apnée du sommeil ou bien encore la vision 3D depuis quelques mois.

La FGAAC-CFDT a également constaté que dans plusieurs cas, les agents avaient

été déclarés inaptes ou aptes de manière temporaire, malgré l'avis favorable transmis au médecin d'aptitude par un médecin spécialiste.

La FGAAC-CFDT constate également que certains praticiens et même certains centres semblent même être plus précisément concernés par ces dérives.

LA FGAAC-CFDT A APPORTÉ SON SOUTIEN ET SON EXPERTISE À DES CONDUCTEURS INAPTES

La FGAAC-CFDT a également soutenu et assisté des conducteurs inaptes en lien avec des affections telles que l'apnée du sommeil ou la vision 3D, en intervenant auprès de la Direction des services médicaux.

La FGAAC-CFDT a également aidé certains conducteurs à déposer un recours devant la Commission Ferroviaire d'Aptitudes.

Dans plusieurs cas, ces actions ont permis aux conducteurs inaptes de récupérer leur aptitude à la conduite des trains.

LES EXIGENCES EN MATIÈRE D'APTITUDE DES CONDUCTEURS SONT DÉCRITES DE MANIÈRE PRÉCISE ET N'ONT PAS À FAIRE L'OBJET D'INTERPRÉTATIONS DE CE TYPE

L'arrêté du 6 août 2010 modifié par l'arrêté du 17 juillet 2015 décrit précisément les conditions d'aptitudes physiques exigées pour le métier de conducteur, ainsi que les affections susceptibles d'altérer la vigilance et la concentration. Il semble que certaines d'entre elles fassent l'objet de sources d'interprétations par certains médecins d'aptitude !

Pour la FGAAC-CFDT, il n'est pas acceptable que des conducteurs suivis et soignés par d'éminents spécialistes attestant de leur aptitude à conduire un train soient déclarés inaptes, qui plus est lorsque les textes en vigueur prévoient expressément que l'avis favorable d'un médecin spécialiste permette le maintien de l'aptitude !



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01/76/58/12/21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT





AUGMENTATION DES INAPTITUDES

LA FGAAC-CFDT DÉFEND LES CONDUCTEURS

LES CONDUCTEURS N'ONT PAS BESOIN QU'UNE TELLE ÉPÉE DE DAMOCLÈS PLANE AU DESSUS DE LEUR TÊTE

La FGAAC-CFDT était déjà intervenue sur ces problématiques en septembre dernier.

Les conditions de travail des conducteurs sont reconnues comme difficiles et pénibles. Cette pénibilité est fortement amplifiée par la crise sanitaire et les conducteurs n'ont pas besoin de sentir en plus une épée de Damoclès planer au dessus de leur tête.

Les exigences médicales requises pour le métier de conducteur de train sont déjà suffisamment exigeantes et comportent de nombreuses restrictions, nul besoin d'en rajouter d'autres en supplément.

LA FGAAC-CFDT A DÉPOSÉ UNE DEMANDE D'AUDIENCE NATIONALE AFIN DE FAIRE CESSER CES DÉRIVES

Voici les principaux sujets pointés par la FGAAC-CFDT dans le cadre de sa demande d'audience :

- Augmentation du nombre d'inaptitudes temporaires ou définitives en lien avec certaines affections malgré des avis spécialisés favorables
- Prérogatives des médecins d'aptitude par rapport aux avis spécialisés ;
- Éclaircissements sur les pratiques de certains médecins, notamment sur les délivrances d'inaptitudes sans présence des agents, mais aussi sur l'utilisation de questionnaires ;
- Harmonisation des pratiques entre les praticiens et les centres d'aptitude ;
- Capacités de dérogation des médecins d'aptitude aux articles L110-4 et suivants du code de la santé publique ;
- Problématique d'agents fragiles en arrêt du fait de la COVID-19 ou pour tout autre problème ne pouvant passer la VAS ;
- Qualité de la prise en charge des agents ;
- Fonctionnement du Comité de suivi du RH0963.

LA FGAAC-CFDT SAURA DÉFENDRE LES INTÉRÊTS DES CONDUCTEURS AFIN DE FAIRE CESSER CES DÉRIVES EN MATIÈRE LES CONDITIONS D'APTITUDE SÉCURITÉ



5, rue Pleyel
93200 ST DENIS



01/76/58/12/21



www.fgaac-cfdt.fr



fgaac-cfdt@fgaac.org



FGAAC-CFDT Officiel



FGAAC-CFDT

